

Mais lorsqu'il est question d'un domaine jusque-là très-négligé et souvent en partie inculte, situé dans un canton peu avancé dans les idées de progrès agricole, et où l'utilité de telle ou telle pratique n'a pas encore été sanctionnée par une expérience assez longue et généralisée jusqu'à un certain point, le fermier qui veut apporter avec lui d'importantes améliorations, se trouve placé là dans une position très-périlleuse : s'il veut adopter la voie des améliorations lentes et progressives, il aura calculé, je suppose qu'un espace de cinq ou six années lui est nécessaire pour amener le domaine à un état de fertilité qui lui permette d'espérer des bénéfices de son entreprise ; mais les prévisions de ce genre trompent bien souvent un cultivateur, même en le supposant un homme habile, parce que, se frayant une route nouvelle, il lui est impossible de prévoir avec certitude les obstacles qu'il rencontrera, les moyens qu'il lui conviendra d'employer et les chances de succès que lui offre chacun d'eux : dix ans, quinze ans peut-être lui seront nécessaires pour arriver au point de développement progressif qu'il a eu en vue ; et l'espace de temps que son bail lui laisse encore sera trop court pour qu'il puisse retirer non pas des bénéfices, mais seulement le capital engagé dans les améliorations. La ferme aura reçu un accroissement considérable de valeur, le propriétaire aura trouvé son compte à ce bail, mais le fermier sera loin d'y avoir trouvé le sien. Si au contraire, au lieu de procéder avec lenteur aux améliorations, le fermier veut brusquer, afin de se réserver un espace de temps suffisant pour recueillir le fruit de ses avances, le péril est encore bien plus imminent pour lui comme je l'ai fait voir dans ce qui précède, et sa ruine plus ou moins prochaine devient, dans ce cas, la chance la plus probable. On voit que quelque marche qu'il suive, un fermier ne peut à moins de circonstances spéciales et en dehors des données que l'on rencontre le plus fréquemment, espérer de faire une spéculation lucrative pour lui, de l'amélioration d'une terre dont la culture a été jusque-là très-négligée et où il lui sera nécessaire d'introduire un système agricole essentiellement différent de celui qui est en usage dans la contrée. Le mode de jouissance par baux à ferme ne comporte que des améliorations lentes dans les pratiques agricoles d'un pays considéré en général, parce que chaque individu ne peut, dans ses intérêts, entreprendre que des améliorations très-limitées, et qui ne s'écartent que très-peu des pratiques ordinaires du canton. Cette vérité est parfaitement conforme à l'observation des faits, et si l'on peut citer un très-petit nombre d'exemples de succès remarquables obtenus par des fermiers, en

se livrant à des améliorations plus vastes et plus radicales, on rencontre aussi une multitude de faits qui démontrent à quelles chances périlleuses de revers s'expose un fermier qui tente cette voie.

Pour le propriétaire qui veut se livrer lui-même

à l'amélioration de sa ferme,

les éléments du calcul sont entièrement différents : pour lui, le succès n'est plus une question de temps, parce qu'il n'est pas limité par un terme dans sa jouissance. S'il travaille avec sagesse, et s'il suit une marche lente et judicieuse, il trouvera un peu plus tôt ou un peu plus tard ses bénéfices comme exploitant, et, comme propriétaire, l'accroissement de valeur du fond qui sera le résultat de ses améliorations.

Les propriétaires de domaines ruraux dans les cantons très arriérés en fait de progrès agricoles, ne doivent donc se faire aucune illusion sur la possibilité d'arriver promptement à des améliorations de quelque importance par la voie des fermiers ; et les plaintes que l'on entend fréquemment former à ce sujet contre les cultivateurs qui exploitent des baux à ferme, sont injustes, parce que la disposition des fermiers à ne pas s'aventurer dans des voies nouvelles, est une conséquence forcée de la nature de leur contrat, en supposant même qu'ils jouissent, en vertu de baux d'une assez longue durée, et qu'ils possèdent en connaissances et en capitaux ce qui leur serait nécessaire pour se livrer à de grandes améliorations. Que sera-ce si nous considérons les fermiers dans la position où ils sont presque toujours, c'est-à-dire, privés des principaux moyens d'action, et avec des baux de neuf ans au plus ?... Ainsi, c'est en eux-mêmes que les cultivateurs doivent, dans ce cas, chercher les moyens d'améliorations ; et c'est dans l'énergie de leur volonté et en se plaçant sérieusement à la tête des entreprises agricoles, plutôt qu'en faisant de l'agriculture d'amateur, pour stimuler chez leurs fermiers une imitation qui n'est pas possible dans l'état actuel des choses, qu'ils doivent poursuivre le projet de l'introduction des systèmes de culture dont seuls ils sont appelés à retirer les fruits.

CONCLUSION.

En examinant, dans les premiers chapitres de ce mémoire, les conditions les plus importantes pour le succès dans une entreprise agricole, et en recherchant l'influence que peuvent exercer ici les diverses dispositions naturelles ou acquises, relativement à chaque individu, j'aurai peut-être réussi à signaler les principaux obstacles qui s'opposent géné-

ralement au succès dans une entreprise de cette nature : on y aura trouvé, je pense, l'explication de bien des revers dont cette route a été semée ; et l'on a pu voir combien il serait injuste de conclure de ces revers, que l'on doit s'abstenir de toute innovation dans les pratiques agricoles d'un canton : mais on a pu juger aussi combien sont graves et variées les difficultés que l'on doit s'attendre à rencontrer dans cette carrière ; et s'il arrivait que ce que j'en ai dit pût détourner quelques personnes du désir de la parcourir, je pense que cet effet serait utile ; car ce qui importe avant tout, pour les progrès ultérieurs de l'art agricole, c'est que les hommes qui veulent s'y livrer y apportent du moins de grandes chances de succès, puisque c'est des succès individuels que naissent les progrès de l'art.

On tirera aussi, je l'espère, des considérations que j'ai exposées, cette conséquence, qu'il n'appartient d'améliorer les pratiques agricoles d'un pays, qu'à ceux qui les connaissent à fond, c'est-à-dire, qui les ont étudiées par la voie d'une expérience personnelle suffisante et que si l'homme qui ne possède pas les connaissances de pratique ou les aptitudes individuelles nécessaires pour cultiver la terre avec quelque chance de réussite, selon le système agricole du canton qu'il habite, prétend obtenir des succès, en y introduisant l'usage des méthodes différentes, il arrivera presque toujours, ou que ces méthodes seront mal choisies pour la localité, ou que l'application en sera mal faite et les procédés mal exécutés : il ne pourra espérer d'exercer aucune action morale ni sur les cultivateurs qui l'entourent ni sur les agents mêmes qu'il emploie ; il compromettra gravement les capitaux qu'il consacrera à cette entreprise, et à peine se réservera-t-il une chance de succès contre dix de revers.

Mais je ne crains pas d'affirmer que pour tout homme éclairé, doué d'un jugement sain et d'un certain esprit d'observation, et qui voudra y mettre l'application convenable, rien ne sera plus facile que d'acquérir, dans l'espace d'un petit nombre d'années, sur les méthodes agricoles du pays où il se trouvera placé, des connaissances de pratique qui le mettront, sous ce rapport, beaucoup au-dessus des neuf dixièmes des cultivateurs praticiens ; alors il pourra, avec des chances presque certaines de réussite, s'élever, en suivant la marche que j'ai indiquée dans le dernier chapitre, à l'introduction de pratiques nouvelles, et améliorer le système agricole du pays, par l'influence de l'exemple tiré de ses propres succès. La réussite dans une entreprise agricole vaut bien, par l'importance de ses effets sur la fortune de celui qui s'y livre, que l'on prenne la peine de consacrer quelques années